



Versailles, le 6 décembre 2018

Direction régionale
des affaires culturelles d'Ile-de-France

Unité départementale de l'architecture et du
patrimoine des Yvelines

L'Architecte Urbaniste de l'État
Architecte des Bâtiments de France
Adjoint à la cheffe de l'UDAP des Yvelines

Affaire suivie par : Stéphane Pilon
Tél : 01 39 50 84 86
Courriel : christelle.defaysse@culture.gouv.fr

Réf : 18-274
P.J. : SP/CD
C/Co. : M. Le Sous-Préfet de Rambouillet

Objet : Modification du PLU de la commune des Mesnuls

Dans le cadre de votre consultation portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme des Mesnuls, j'ai l'honneur de vous transmettre l'avis suivant :

La commune des Mesnuls se caractérise par son tissu constitué d'un bâti traditionnel. Les volumes architecturaux, coiffés de toitures à versants symétriques, sont simples et se limitent généralement à deux niveaux. La tuile, plus rarement l'ardoise, la pierre, la composition par travée, les proportions des baies, les clôtures confèrent à la commune une cohérence et une homogénéité constitutives de son identité.

L'assouplissement de l'article 11 pourrait permettre l'implantation de panneaux photovoltaïques, sombres et réfléchissants par nature, sur des versants de toiture visibles depuis le domaine public. Cette disposition serait préjudiciable à l'intégrité du bâti et à la présentation de la commune protégée pour une large partie de son territoire par les abords du monument historique et le site inscrit.

Par ailleurs, l'implantation du bâti en limite séparative caractérise le cœur de bourg et les hameaux du territoire communal. La modification de l'article 7 imposant un retrait minimum de trois mètres par rapport à ces limites apparaît contradictoire avec les dispositions historiques de compacité et de continuité du bâti dans les zones Ua et UH1.

En conséquence, les deux modifications du PLU citées ci-dessus recueillent de ma part un avis défavorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

L'Architecte Urbaniste de l'État
Architecte des Bâtiments de France
Adjoint à la Cheffe de l'UDAP des Yvelines



Stéphane PILON

Monsieur Michel ROUX
Maire des Mesnuls
6 Grande Rue
78490 LES MESNULS

copie : M. Le sous-Préfet de Rambouillet